

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES  
ET DE REASSURANCES  
STAR**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23.076.930 DINARS  
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS  
R.C Tunis B 173391996  
MAT FISCAL 2388 V/ P/M/ 000**

**Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Jeudi 02 mai 2019 à 09h30' à l'hôtel Acropole Les Berges du Lac pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2018,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 et approbation des conventions,
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2018,
- 6- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de placement et des membres du comité de gestion des risques,
- 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021,
- 8- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 47 des statuts l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les rapports se trouvent à la disposition des actionnaires à la direction comptabilité -square avenue de Paris- Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Le projet des Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 mai 2019**

### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

<b>Résultat 2018</b>	<b>17 742 133 738</b>
Résultats reportés 2013 & antérieurs	40 271 479 118
Résultats reportés 2017	96 586 721 173
<b>Total</b>	<b>154 600 334 029</b>
Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2018	2 910 905 190
Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	7 096 155 975
Résultats reportés 2013 & antérieurs	33 175 323 143
Report à nouveau 2018	110 417 949 721
<b>Total report à nouveau</b>	<b>143 593 272 864</b>

En conséquence, il sera servi un dividende de **3,075 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du ..... auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement et du comité de gestion des risques.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Sixième Résolution**

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale Audit et Conseil » représenté par Madame Selma LANGAR comme commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2019, 2020 et 2021 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....

